

2020-03
46

**01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE
CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert,
tenue le **16 mars 2020** à l'heure et au lieu ordinaire des séances
du conseil .

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Marjolaine Leblanc
Siège #2 - Vanessa Chouinard
Siège #3 - France Thibodeau
Siège #4 - Simon Bourgault
Siège #6 - Rémi Vaillancourt

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #5 - Karine Godbout

Formant quorum sous la présidence de monsieur la maire, René
Laverdière.

Madame Roxanne Pelletier, secrétaire-trésorière adjointe, assiste
également à cette séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE
CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 11 mars 2020 et avis
personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis
d'assemblée extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par Rémi Vaillancourt et
résolu de déclarer cette séance ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03
47

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Vanessa Chouinard et
résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03 - SUJETS À DISCUTER

2020-03
48

03.01 - Soutien au dépôt effectué par Telus dans le cadre d'appel à projets du Fonds pour la large bande pour la Municipalité de Saint-Adalbert

ATTENDU que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à Internet haute vitesse (IHV) et de mobilité dans les milieux ruraux;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Adalbert n'a pu bénéficier des programmes antérieurs, car ceux-ci comportaient des critères d'admissibilité qui désavantageaient plusieurs zones périurbaines partiellement desservies ou encore ne visaient pas le financement d'infrastructures en mobilité;

ATTENDU que le Fonds du CRTC pour la large bande, lancé en 2017 et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'objectif de service universel soit la disponibilité d'une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens **ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération** (décision du CRTC 2016-496);

ATTENDU que le Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en rendant admissibles au financement les hexagones où aucun ménage n'est desservi par une connexion 50/10 Mbps ou encore par un signal cellulaire est capté n'eût égard à sa qualité;

ATTENDU que les dépôts des entreprises de télécommunications ou promoteurs intéressés à ce nouveau programme auront lieu le 27 mars prochain;

ATTENDU que les représentants de la Municipalité de Saint-Adalbert ont pris connaissance du dépôt que souhaite effectuer l'entreprise TELUS afin de moderniser prioritairement ses infrastructures en **couverture mobile sur son territoire**;

ATTENDU l'urgence d'agir dans la Municipalité de Saint-Adalbert pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises afin de créer les meilleures conditions possibles favorisant l'occupation dynamique du territoire assurant les prérogatives de sécurité publique ainsi que le développement économique et touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rémi Vaillancourt , appuyé par France Thibodeau et résolu:

Que la municipalité de Saint-Adalbert signifie officiellement qu'elle appuie le dépôt effectué par l'entreprise TELUS afin d'assurer le déploiement d'infrastructures mobiles dans le cadre du financement du programme Fonds pour la Large Bande sur son territoire.

Que copie de cette résolution soit transmise à : la CRTC ainsi qu'à Monsieur Bernard Généreux, député de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup et à Madame Marie-Eve Proulx, député de Côte-du-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03
49

03.02 - Résolution - Volet d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 227 017 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Simon Bourgault, appuyé par Vanessa Chouinard, il est unanimement résolu et adopté :

QUE la municipalité de Saint-Adalbert informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04 - VARIA

05 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Simon Bourgault et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19hrs30

René Laverdière, maire

Roxanne Pelletier, sec. trés. adj.